



Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec 

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

ÉCOLE HENRI-BEAULIEU

2023-2024

Table des matières

Règles de passage d'un cycle à l'autre	p.3
1 ^{er} aspect : Planification de l'apprentissage et de l'évaluation	p.4-6
2 ^e aspect : Prise d'information et interprétation	p.7-8
3 ^e aspect : Jugement	p.9-10
4 ^e aspect : Décision-action	p.11
5 ^e aspect : Communication	p.12-14
6 ^e aspect : Qualité de la langue	p.15
7 ^e aspect : Barème et manifestations	p. 17

Annexes

- 1- Logigrammes, passages au niveau supérieur
- 2-Communications mensuelles Élèves en difficulté, (modèle par cycle)
- 3-Planifications annuelles, voir sur le site internet <https://henribeaulieu.ecolesaintlaurent.ca/planifications-annuelles/>

Règles de passage d'un cycle à l'autre et règles de régie interne de classement des élèves

Date d'entrée en vigueur : Septembre 2023

La décision sur le passage est prise par la direction de l'école en concertation avec les intervenants concernés et les parents sur la base des « règles de passage établies par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) et du niveau de compétence de l'élève.

Dans le cas d'élève en difficulté, au préscolaire ou au primaire, l'enseignant et l'équipe-école (PNE, orthopédagogues, soutien et direction) déterminent le niveau de compétence de l'élève en s'appuyant sur des informations qui sont les plus complètes possible sur sa situation.

L'équipe-école prévoit un mécanisme de concertation (rencontres multi et de consultation) où elle fera état de la situation :

- Bilan des apprentissages, bulletins, exemples de travaux, résultats aux épreuves, SAÉ, portfolio s'il y a lieu
- Plan d'intervention
- Toutes autres informations pertinentes

Dans les cas où il y a changement d'école, la responsabilité du passage relève de la direction de l'école d'accueil. Une évaluation est requise si l'élève est en provenance d'une école hors Québec ou d'une école privée.

La décision du passage apparaît obligatoirement au dernier bulletin qui représente le bilan des compétences de l'élève.

Exceptionnellement, un élève en difficulté dans la première année du cycle peut reprendre cette première année selon les critères mentionnés ci-haut. Cette décision est prise à la suite d'une concertation de l'équipe école à la suite de plusieurs rencontres multidisciplinaires.

RÈGLES DE PASSAGE

Pour accéder au cycle supérieur, l'élève doit réussir en français ou en mathématiques selon les indicateurs de passage que l'on retrouve dans les logigrammes suivants :

- Préscolaire-primaire, Pistes de réflexion pour la reprise du préscolaire, voir ANNEXE 1
- Primaire, passage à l'année suivante (niveau supérieur), ANNEXE 2
- Primaire- secondaire : ANNEXE 3

Dans tous les cas où le prolongement de cycle est considéré, la situation est analysée par l'équipe-école et la direction. La décision est prise dans le meilleur intérêt de l'élève en tenant compte de son âge, de sa maturité, de son développement, de ses retards, etc.

1^{er} aspect : Planification de l'apprentissage et de l'évaluation

NORMES	MODALITÉS D'APPLICATION	PRÉCISIONS ET OUTILS DE RÉFÉRENCE
1. La planification de l'apprentissage et de l'évaluation respecte le <i>Programme de formation</i> .	1.1 Pour tenir compte du <i>Programme de formation</i>, la planification de l'apprentissage et de l'évaluation prend en considération les éléments suivants : a. Pour les apprentissages : les compétences disciplinaires et non disciplinaires; la progression des apprentissages; les domaines généraux de formation et les attentes de fin de cycle. b. Pour l'évaluation : le cadre d'évaluation des apprentissages.	<u>Référence : Orientation 4, Politique d'évaluation des apprentissages, p.17</u> <u>Les échelles de niveaux de compétence demeurent un outil de référence à considérer.</u>
2. La différenciation de l'apprentissage et de l'évaluation fait partie de la planification.	2.1 Pour tenir compte des différents profils d'apprentissage des élèves, l'enseignant adapte au besoin sa planification de l'apprentissage et de l'évaluation. 2.2 Pour mieux soutenir les élèves à risque et les élèves HDAA, l'enseignant, en collaboration avec d'autres intervenants, tient compte, dans sa planification de l'apprentissage et de l'évaluation, des adaptations concernant les tâches, les outils d'évaluation, le soutien offert, le temps accordé, etc. 2.3 L'enseignant, en collaboration avec d'autres intervenants, inscrit dans le plan d'intervention de l'élève les adaptations qu'il apporte lors des évaluations.	La flexibilité pédagogique, les adaptations et modifications¹ peuvent se faire au niveau des structures, des contenus, des processus et des réalisations (annexe 10). <i>LIP, article 19 et 22</i> <u>Référence : Orientation 3, Politique d'évaluation des apprentissages, pages 16 et 42</u>

¹ Des modifications sont octroyées de manière exceptionnelle en collaboration avec le Service des ressources éducatives (SRÉ).

NORMES	MODALITÉS D'APPLICATION	PRÉCISIONS ET OUTILS DE RÉFÉRENCE
3. La planification de l'apprentissage et de l'évaluation est une responsabilité partagée entre les membres de l'équipe-niveau et l'enseignant.	3.1 Les membres de l'équipe-cycle et du préscolaire établissent une planification globale de l'apprentissage et de l'évaluation. Cette planification comporte : - Les principales compétences par niveau; - Les critères d'évaluation des compétences ciblées par niveau; - Les principaux outils d'évaluation utilisés par niveau (dont certaines évaluations communes durant l'étape); - Les modalités d'évaluation qui sont les mêmes pour toutes les classes d'un même niveau; - Les modalités de passation d'évaluation qui doivent être les mêmes pour toutes les classes d'un même niveau. 3.2 Les membres de l'équipe-cycle établissent une planification globale de l'apprentissage et de l'évaluation de façon à assurer une cohérence, une complémentarité et une continuité. Cette planification comporte : - les connaissances et les compétences disciplinaires ; - les critères d'évaluation ciblés; - les outils d'évaluation et de consignation utilisés; - les modalités de communication privilégiées autres que le bulletin (article 19 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, annexe 5); - la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues pour chacune des matières; - les compétences non disciplinaires qui feront l'objet d'une communication aux étapes 1 et 3. Certains éléments de cette planification seront communiqués aux parents. 3.2.1 Les membres de l'équipe-cycle établissent une planification qui respecte la progression des apprentissages et qui assure l'atteinte des attentes de fin de cycle. 3.3 À l'éducation préscolaire, l'observation porte sur des attitudes, des	<u>Référence : Orientations 6 et 7, Politique d'évaluation des apprentissages, page 19 à 22 et page 41</u> Préalablement, les enseignants établissent la fréquence d'apparition des compétences disciplinaires aux étapes 1 et 2 pour les matières présentant des résultats détaillés. L'enseignant utilise les critères d'évaluation que l'on retrouve dans les cadres d'évaluation des apprentissages. <u>Programme-cycle de l'éducation préscolaire, p.9</u>

NORMES	MODALITÉS D'APPLICATION	PRÉCISIONS ET OUTILS DE RÉFÉRENCE
	comportements, des démarches, des stratégies et des réalisations. 3.4 En début d'année scolaire, le titulaire du primaire prend connaissance du dossier particulier des élèves de sa classe et, au besoin, la direction présente les élèves ayant des besoins particuliers.	

3. La planification de l'apprentissage et de l'évaluation est une responsabilité partagée entre les membres de l'équipe-cycle et l'enseignant. (SUITE)	3.4.1 En début d'année scolaire, le titulaire du préscolaire prend connaissance du document <i>Parlez-nous de votre enfant</i> réalisé lors de la rencontre des inscriptions. 3.3 À l'éducation préscolaire, les situations d'apprentissage sont issues du monde du jeu et de l'activité spontanée de l'enfant et font l'objet d'observations ponctuelles durant l'étape. 3.6 Les membres de l'équipe-niveau se rencontrent au moins une fois par mois pour assurer un suivi de la planification de l'apprentissage et de l'évaluation. 3.7 À partir de la planification globale, l'enseignant établit sa propre planification en lien avec ses intentions pédagogiques. <u>Référence</u> : Article 22 de la Loi sur l'instruction publique	L'intention pédagogique comporte entre autres les éléments suivants : compétences disciplinaires et non disciplinaires ciblées, critères d'évaluation retenus, contexte de réalisation, l'outil ou les outils d'évaluation utilisés et la participation prévue de l'élève à son évaluation. <i>(Orientations 1 et 5, Politique d'évaluation des apprentissages, pages 14 et 18)</i>
--	---	---

2e aspect : La prise d'information et l'interprétation

NORMES	MODALITÉS D'APPLICATION	PRÉCISIONS ET OUTILS DE RÉFÉRENCE
1. La prise d'information se fait de façon continue en cours d'apprentissage par l'enseignant.	1.1 L'enseignant recueille et consigne de façon continue des données sur les apprentissages des élèves dans les activités régulières de la classe.	<i>Référence : Orientations 1 et 5, Politique d'évaluation des apprentissages, pages 14 et 18.</i>
2. La prise d'information se fait par des moyens variés qui tiennent compte des besoins de chaque élève.	2.1 L'enseignant utilise divers moyens (observation, questionnement dépistages, etc.) pour recueillir des données et à des moyens formels définis dans la planification. 2.2 L'enseignant peut utiliser l'autoévaluation, la co-évaluation ou l'évaluation par les pairs. 2.3 Les grilles d'évaluation, les canevas d'observation, etc. sont élaborés en tenant compte des cadres d'évaluation des apprentissages qui eux, renvoient au PFEQ et à la progression des apprentissages. 2.4 À l'éducation préscolaire, l'observation ainsi que les outils de dépistage sont les moyens privilégiés. 2.5 L'enseignant note sur les travaux préalablement sélectionnés s'il y a lieu, le soutien particulier apporté lors de la réalisation des tâches.	<i>Référence : LIP, article 19 (alinéa 1 et 2) et article 22</i> PFEQ

2e aspect : La prise d'information et l'interprétation (suite)

NORMES	MODALITÉS D'APPLICATION	PRÉCISIONS ET OUTILS DE RÉFÉRENCE
3. L'interprétation des données est en lien avec les critères d'évaluation des cadres d'évaluation des apprentissages.	3.1 Les membres des équipes concernées se donnent une interprétation commune des critères d'évaluation des Cadres d'évaluation des apprentissages, notamment, en précisant des indices (manifestations) observables. 3.2 L'enseignant informe les élèves des critères d'évaluation des compétences ciblées. 3.3 Au fur et à mesure du déroulement des situations d'apprentissage et d'évaluation, l'enseignant analyse les informations recueillies et interprète le niveau d'acquisition de l'élève. Il prend soin de considérer les différentes composantes des compétences du PFEQ.	<u>Référence : Politique d'évaluation des apprentissages, pages 33 et 34</u>

3e aspect : Jugement

NORMES	MODALITÉS D'APPLICATION	PRÉCISIONS ET OUTILS DE RÉFÉRENCE
1. Le jugement est une responsabilité de l'enseignant.	1.1 L'évaluation des apprentissages se base sur le jugement professionnel de l'enseignant. 1.2 Les enseignants ayant contribué au développement d'une même compétence chez un élève partagent leurs informations sur ses apprentissages.	<i>Référence : Orientation 2, Politique d'évaluation des apprentissages, page 15</i>
2. Les apprentissages (connaissances et compétences) sont des objets d'évaluation sur lesquels un jugement est porté.	2.1 Les membres de l'équipe-cycle se donnent une compréhension commune des critères d'évaluation des Cadres d'évaluation des apprentissages, des attentes de fin de cycle (compétences disciplinaires) du PFEQ et de l'évolution des compétences non-disciplinaires choisies.	<u>Les échelles des niveaux de compétence demeurent un outil de référence à considérer.</u>
3. Les compétences de l'éducation préscolaire sont des objets d'évaluation sur lesquels un jugement est porté.	3.1 Les membres de l'équipe de l'éducation préscolaire se donnent une compréhension commune des critères d'évaluation et des attentes de fin de l'éducation préscolaire.	
4. Le jugement repose sur des informations pertinentes, variées et suffisantes relativement aux apprentissages de l'élève, en cours et en fin de cycle ou en fin d'année à l'éducation préscolaire.	4.1 Le jugement de l'enseignant se fait à partir des données qu'il a recueillies et interprétées en fonction de la planification de l'apprentissage et de l'évaluation, des attentes de fin de cycle ou de fin d'année à l'éducation préscolaire et des critères d'évaluation. 4.2 Les membres de l'équipe-niveau se donnent une compréhension commune de la pertinence ainsi que de la variété des données nécessaires, colligées en nombre suffisant. 4.3 Au besoin, afin d'éclairer son jugement, l'enseignant discute avec d'autres intervenants de la situation de certains élèves.	<u>Les échelles des niveaux de compétence et la progression des apprentissages</u> demeurent un outil de référence à considérer.

NORMES	MODALITÉS D'APPLICATION	PRÉCISIONS ET OUTILS DE RÉFÉRENCE
5. Le jugement en fin d'année se fait à l'aide des mêmes références pour tous les élèves en conformité avec les règles de passage d'une année à l'autre.	5.1 À la fin de l'année, l'enseignant utilise – même pour les élèves qui ont bénéficié de modalités d'évaluation adaptées – les attentes de fin de cycle pour porter un jugement sur les niveaux de compétence atteints en mathématiques ou en français (lecture, écriture, résoudre et raisonner).	<u>Référence : Politique d'évaluation des apprentissages, page 42</u> <i>Instruction 2011-2012</i> L'enseignant peut, au besoin, s'appuyer sur <u>les échelles des niveaux de compétences</u>. <u>Politique d'évaluation des apprentissages</u>

4e aspect : La décision d'action

Actions pédagogiques différenciées et posées pour soutenir et enrichir la progression de l'élève dans ses apprentissages.

NORMES	MODALITÉS D'APPLICATION	PRÉCISIONS ET OUTILS DE RÉFÉRENCE
1. La décision d'action est prise par l'enseignant.	1.1 Des activités pédagogiques différenciées sont proposées pour soutenir et enrichir la progression de l'élève dans ses apprentissages. (Ex. : décroisement, ateliers, groupes de besoin, groupes d'enrichissement, proposer à l'élève de se fixer des défis et de se donner des moyens pour les relever, etc.) 1.2 L'enseignant peut être soutenu par un membre de l'équipe école (direction, orthopédagogue, enseignant ressource, enseignant mentor, PNE) ou du Centre de services (conseiller pédagogique) pour l'élaboration et/ou l'application des activités pédagogiques différenciées.	

5^e aspect : Communication

2023-2024

	1 ^{re} Communication	1 ^{er} Bulletin	2 ^e Bulletin	3 ^{ème} Bulletin
Date limite de saisie des données dans Mozaik	1^{re} communication Communication Mozaïk Date de remise Avant le 12 octobre 2023	1^{re} étape 29 août 2023 au 3 novembre 2023 Date de remise Au plus tard le 16 novembre 2023	2^e étape 6 novembre 2023 au 13 février 2024 Date de remise Au plus tard le 29 février 2024	3^e étape 14 février 2024 au 21 juin 2024 Date de remise Avant le 10 juillet 2024
	Le 4 octobre 2023	7 novembre 2023 avant 13h	21 février 2024 avant 13h00	26 juin 2024, avant 13h

NORMES	MODALITÉS D'APPLICATION	PRÉCISIONS ET OUTILS DE RÉFÉRENCE
1. La planification annuelle pour les parents est transmise en début d'année.	1.1 L'équipe niveau détermine la planification annuelle qui sera déposée sur le site Web ou disponible en format papier sur demande des parents. La planification annuelle doit contenir : - des renseignements sur les programmes d'études - la nature (types d'évaluation) et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues dans chacune des matières	Article 20 du Régime pédagogique

NORMES	MODALITÉS D'APPLICATION	PRÉCISIONS ET OUTILS DE RÉFÉRENCE
2. Les moyens de communication utilisés par les enseignants, autres que le bulletin, peuvent être variés.	2.1 Les communications écrites, autre qu'un bulletin, renseignent sur la manière dont l'élève progresse dans son année scolaire sur le plan de ses apprentissages et ou de son comportement. Les titulaires utilisent Mozaik pour réaliser la première communication aux parents. Ce document sera transmis aux parents au plus tard le 12 octobre 2023. 2.2 Les titulaires informent mensuellement les parents sur le cheminement scolaire de l'élève pour les élèves dont : - les performances laissent craindre qu'ils n'atteignent pas le seuil de réussite; - les comportements ne sont pas conformes au code de vie; - les renseignements étaient prévus dans le plan d'intervention. Pour les communications mensuelles, les titulaires utilisent le formulaire prévu à cet effet, soit le <i>Compte rendu aux parents</i> ou la <i>Communication mensuelle</i> (voir les documents en annexe) aux dates suivantes (S'assurer de laisser une trace de la communication au DAP de l'élève) : 22 décembre 2023, 31 janvier 2024, 28 mars 2024, 29 avril 2024 et le 31 mai 2024. 2.3 Conformément au <i>Régime pédagogique</i>, les rencontres de parents auront lieu le 16 novembre 2023 et le 29 février 2024.	Précision : Au besoin, les spécialistes et orthopédagogues peuvent ajouter leurs commentaires et ou utiliser leur propre outil de communication (s'assurer de laisser une trace de la communication au DAP de l'élève). (En 23-24, le comité pédagogique réfléchira à une plateforme sur laquelle les enseignants, les orthopédagogues et les spécialistes pourront collaborer à des communications communes optimales).

NORMES	MODALITÉS D'APPLICATION	PRÉCISIONS ET OUTILS DE RÉFÉRENCE
3. Pour les matières présentant des résultats détaillés, chacune des compétences disciplinaires fait l'objet d'une évaluation communiquée dans le bulletin au moins deux fois dans l'année.	3.1 Les enseignants se réfèrent à la planification annuelle afin de connaître la fréquence d'apparition des résultats pour chacune des compétences. 3.2 Les membres de l'équipe-école se donnent la possibilité d'ajouter des commentaires qui soutiennent l'appréciation. 3.3 En 2023-2024, les modalités d'application progressive continuent de s'appliquer. Il sera possible, pour certaines matières, de ne pas inscrire un résultat disciplinaire ni la moyenne du groupe à la première étape. Les matières sont énumérées ci-dessous : -Éthique et culture religieuse -Anglais langue seconde -Éducation physique et à la santé -Domaine des arts (arts plastiques, art dramatique, musique) 1^{er} bulletin : L'enseignant titulaire doit inscrire un commentaire individualisé pédagogique pour les élèves à risque (fragiles) en ce qui a trait au développement des apprentissages des compétences en français pour lesquelles aucune note n'apparaît au bulletin. L'ajout d'une force et d'un défi de la banque est aussi possible. 2^e bulletin: Au besoin, l'enseignant identifie une force et un défi parmi la banque de commentaires; l'ajout d'un commentaire pédagogique individualisé est aussi possible. 3^e bulletin: Au besoin, l'enseignant identifie une force et un défi parmi la banque de commentaires. L'ajout d'un commentaire pédagogique individualisé est aussi possible. Pour les spécialistes, l'ajout d'une force, d'un défi est possible. Pour les élèves à risque dans la spécialité concernée, un commentaire pédagogique individualisé est recommandé aux deux premiers bulletins	Régime pédagogique, article 29.1 et 29.2 Précision : L'enseignant peut utiliser la banque de forces et de défis élaborée pour chacun des cycles. Le tableau du barème et manifestations (p.17) est un outil de référence à privilégier. Les échelles des niveaux de compétence demeurent un outil de référence à privilégier.

	3.4 Les titulaires et les spécialistes assurent le suivi des défis identifiés.	
4. À l'éducation préscolaire, chacune des compétences fait l'objet d'une évaluation communiquée au moins deux fois dans l'année.		Régime pédagogique, article 30
5. Les compétences non disciplinaires précisées dans le Régime pédagogique et ciblées par les membres des équipes-cycles font l'objet d'une appréciation dans deux bulletins.	5.1 Les enseignants choisissent des commentaires pour apprécier les apprentissages des élèves au regard des compétences non disciplinaires identifiées en équipe-cycle dans la planification annuelle des apprentissages. 5.2 <i>Pour l'année scolaire 2023-2024, une modalité d'application progressive permettra de ne faire des commentaires que sur l'une des quatre compétences, au 1^{er} et 3^e bulletin.</i> Compétences non disciplinaires : Exercer son jugement critique, Organiser son travail, Savoir communiquer et Travailler en équipe.	À valider selon le Régime pédagogique À réfléchir selon les cycles
6. La décision prise quant à la poursuite des apprentissages de l'élève se retrouve sur le bulletin.	6.1 La décision de la poursuite des apprentissages au niveau supérieur se prend en équipe-école, selon les besoins des enfants.	Bulletin uniformisé, section 5. Voir la <u>Politique établissant les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, CSSMB, 2012.</u> -<u>Logigramme primaire, Passage année suivante</u> -<u>Logigramme, Passage primaire secondaire</u> -<u>Pistes de réflexion reprise préscolaire</u>

6e aspect : Qualité de la langue

NORMES	MODALITÉS D'APPLICATION	PRÉCISIONS ET OUTILS DE RÉFÉRENCE
1. La qualité de la langue parlée et écrite est valorisée dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation.	1.1 L'enseignant s'assure du développement des compétences reliées à la langue dans chacune des disciplines. 1.2 Porteur de culture, l'enseignant précise aux élèves le vocabulaire important spécifique aux disciplines et aux notions enseignées dans toutes les situations d'apprentissage et d'évaluation.	Cadre d'évaluation de chaque discipline (à ajouter) Français langue d'enseignement Mathématiques Science Univers social ECR Arts plastiques Musique Art dramatique Éducation physique et à la santé Anglais langue seconde Vivre ensemble en français
2. La qualité de la langue est une responsabilité partagée.	2.1 Les enseignants et l'ensemble des intervenants sont invités à promouvoir et valoriser la langue dans toutes les disciplines scolaires et activités éducatives.	

7^e aspect : Barème et manifestations

ANNEXES

ANNEXES 1 à 3, Logigrammes (SRÉ, Centre scolaire Marguerite-Bourgeoys), passage au niveau supérieur

ANNEXES 4 à 8, Communications mensuelles Élèves en difficulté, (modèle par cycle)

ANNEXE 9, PRÉSCOLAIRE, Communications verbales

ANNEXE 10, PRIMAIRE, Communications verbales

ANNEXE 1, Pistes de réflexion pour la reprise du préscolaire

Quelques pistes de réflexion pour la reprise du préscolaire

À l'éducation préscolaire, si le dernier bulletin (étape 3) des apprentissages révèle que l'élève ne répond pas aux attentes de la fin de l'éducation préscolaire, deux décisions peuvent être prises :

- permettre à l'enfant de poursuivre ses apprentissages au 1^{er} cycle du primaire en mettant en place des mesures de soutien qui tiennent compte de ses besoins;
- permettre à l'enfant, à la demande de ses parents et avec l'accord de la direction d'école, de poursuivre ses apprentissages à l'éducation préscolaire en mettant aussi en place des mesures de soutien qui tiennent compte de ses besoins.

(Source : Faire aux questions)

Les grands principes :

- Il est essentiel de se rappeler que le redoublement est une mesure exceptionnelle au préscolaire.
- Cette décision doit s'inscrire dans un processus de soutien au développement de l'élève en difficulté. Ainsi, lorsque le cheminement d'un enfant ne correspond pas aux apprentissages prévus dans le programme d'éducation préscolaire, il convient de :
 - Préciser, ajuster et différencier les interventions en classe;
 - Planifier le soutien en sous-groupe ou individuel;
 - Établir un plan d'intervention.
- Ce processus doit faire l'objet d'une réflexion en équipe multidisciplinaire, en collaboration avec les parents.

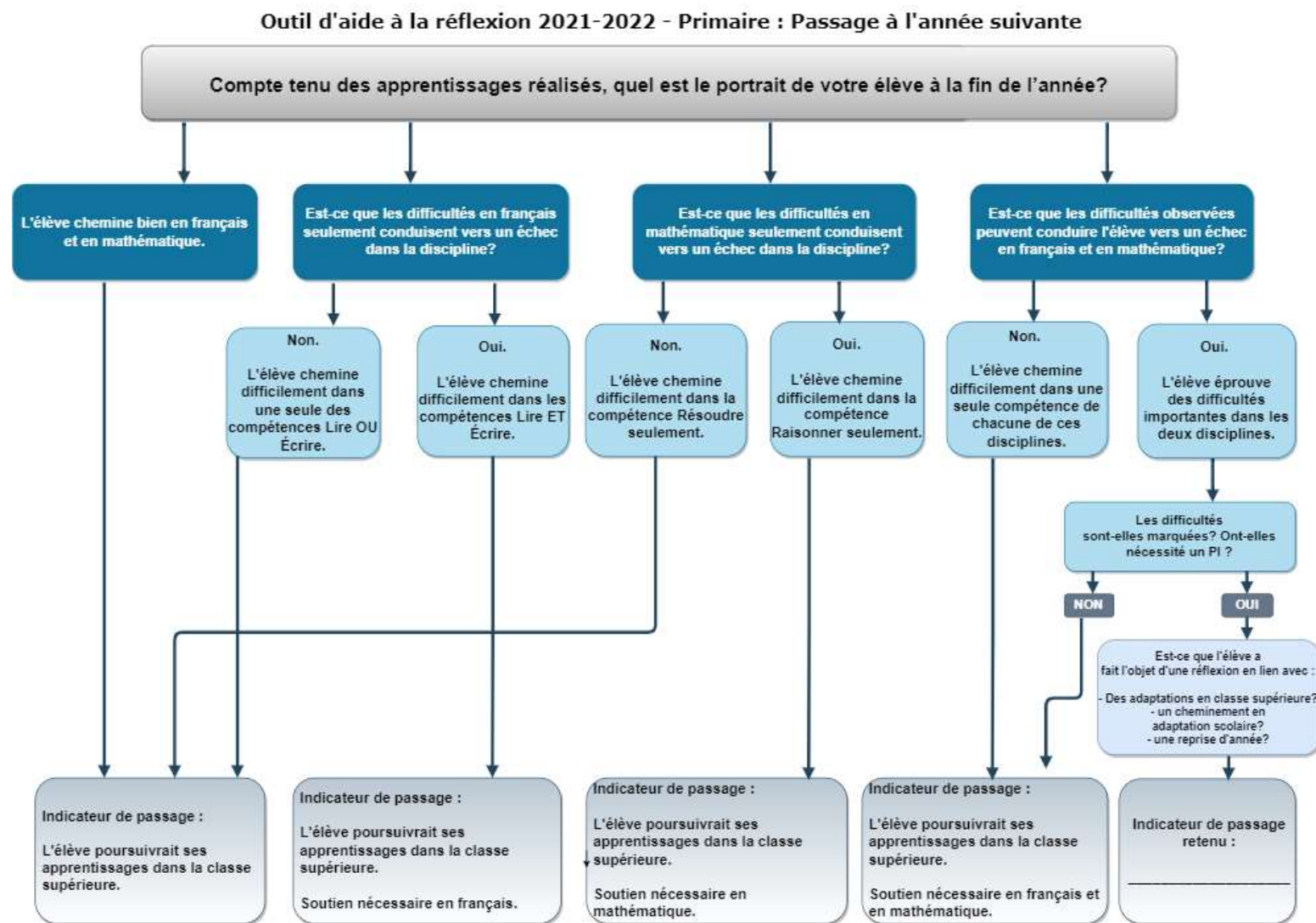
Quelques éléments pouvant faire l'objet de cette réflexion :

- Quels sont les facteurs de risque et les facteurs de protection de l'enfant ?
- Quels sont les forces et les défis de cet enfant ?
- Ces défis sont-ils en lien avec un handicap ou un trouble qui risque de perdurer et de nécessiter un soutien à plus long terme ?
- Quel a été le cheminement de l'enfant jusqu'à présent ? Comment qualifions-nous sa réponse à l'intervention ?
- Qu'avons-nous mis en place pour soutenir l'enfant dans son développement ? Qu'est-ce qui a été efficace ? Qu'est-ce qui reste un défi ?

ANNEXE 2, Logigramme : Primaire, passage à l'année suivante

11/02/2022 15:25

Copie de Outil réflexion - Primaire_année suivante

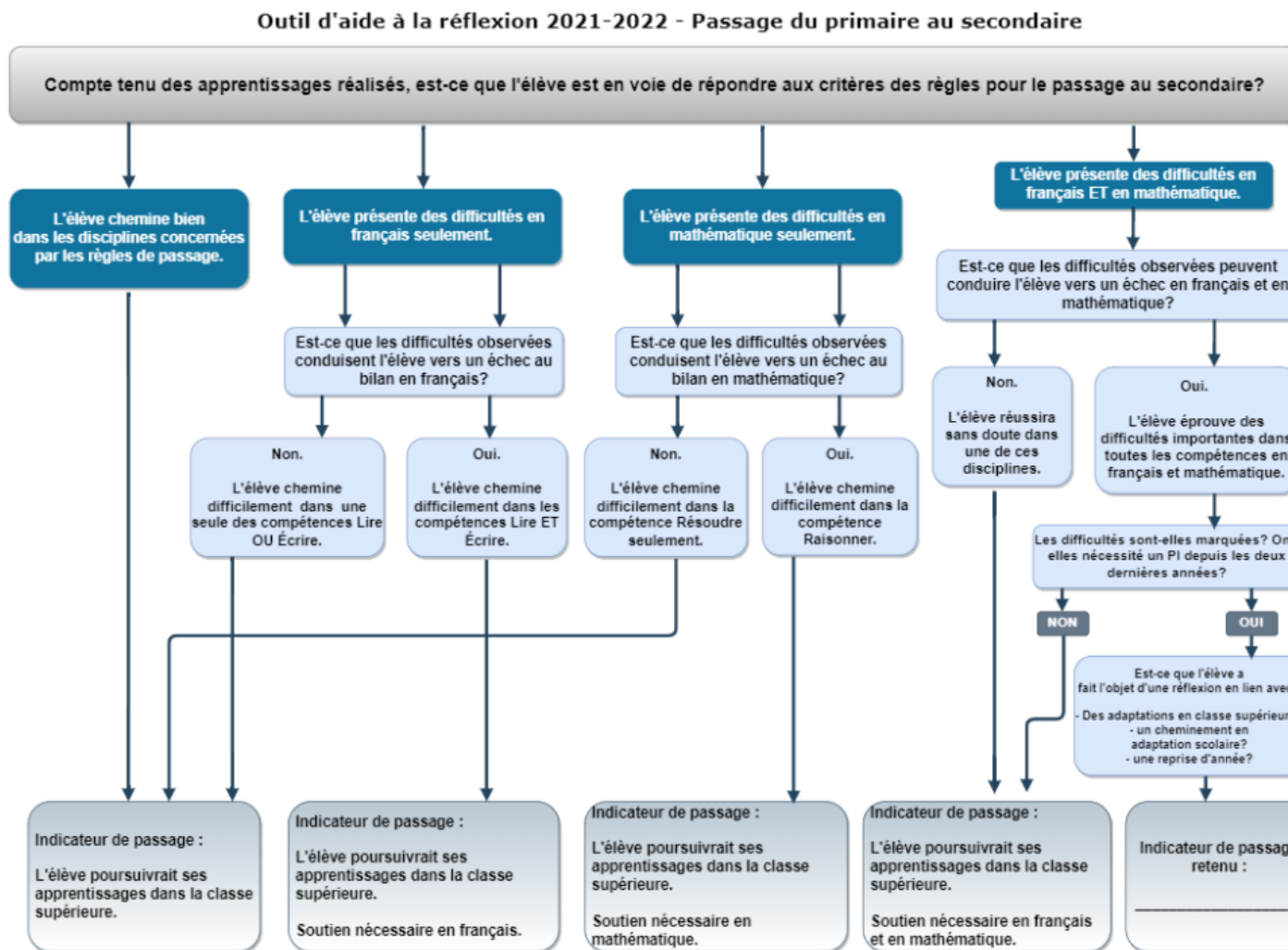


Adaptation par le SRE, CSSMB en mars 2021 de la figure 3, Le carrefour pédagogique Montérégie-Estrie, avril 2020. Outil d'aide à la décision en vue de la poursuite du cheminement scolaire en 2020-2021, COVID-19.

ANNEXE 3, Logigramme, Passage du primaire au secondaire

11/02/2022 14:58

Copie de Outil réflexion - Passage primaire_secondaire



Adaptation par la SRE, CSSMB en mars 2021 de la figure 4, Le carrefour pédagogique Montréal-Estrie, avril 2020. Outil d'aide à la décision en vue de la poursuite du cheminement scolaire en 2020-2021, COVID-19.

ANNEXE 4, PRÉSCO



École Henri-Beaulieu
235, rue Bleigrier
Saint-Laurent (Québec) H4N 1B1
Téléphone : 514-332-0742



Communication aux parents Préscolaire

Aux parents de : _____ Groupe : _____

Date du relevé : _____

Voici un bref relevé des observations effectuées aux cours des dernières semaines.

	Satisfaisant	En progrès	À améliorer
Progression des apprentissages			
Motivation face aux activités d'apprentissage			
Rythme d'exécution des activités			
Comportement			

Commentaires du titulaire :

Direction

Titulaire

Commentaires de parents :

Signature d'un parent : _____ Date : _____

ANNEXE 5, 1^{ER} CYCLE, 1^{ÈRE} année



École Henri-Beaulieu
235, rue Bleigny
Saint-Laurent (Québec) H4N 1B1
Téléphone : 514-332-0742



Communication aux parents 1^{er} cycle

Aux parents de : _____ Groupe : _____

Date du relevé : _____

Voici un bref relevé des observations effectuées aux cours des dernières semaines.



		Satisfaisant	En progrès	À améliorer
Français	Lecture			
	Écriture			
Mathématique				
Travail en classe	Attention, concentration			
	Attitude positive			
	Qualité des travaux			
	Organisation			
Comportement	Respect des consignes en classe			
	Respect du code de vie			



Commentaires du titulaire :

Direction

Titulaire

Commentaires des spécialistes :

ANNEXE 6, 1^{ER} CYCLE, 2^{ÈME} année



École Henri-Beaulieu
235, rue Blainville
Saint-Laurent (Québec) H4N 1B1
Téléphone : 514-332-0742



Communication aux parents 1^{er} cycle

Aux parents de : _____ Groupe : _____
Date du relevé : _____

Voici un bref relevé des observations effectuées aux cours des dernières semaines.

		Satisfaisant	En progrès	À améliorer
Français	Lecture			
	Écriture			
Mathématique				
Travail à la maison	Devoirs et leçons			
Travail en classe	Attention, concentration			
	Attitude positive			
	Qualité des travaux			
	Organisation			
Comportement	Respect des consignes en classe			
	Respect du code de vie			

Commentaires du titulaire :

Direction _____

Titulaire _____

Commentaires des spécialistes :

Spécialiste _____

Commentaires de parents :

Signature d'un parent : _____ Date : _____

ANNEXE 7, 2^{ÈME} CYCLE

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec

École Henri-Beaulieu
235, rue Blainville
Saint-Laurent (Québec) H4N 1B1
Téléphone : 514-332-0742



Communication aux parents 2^e cycle

Aux parents de : _____ Groupe : _____

Date du relevé : _____

Voici un bref relevé des observations effectuées aux cours des dernières semaines.

		Satisfaisant	En progrès	À améliorer
Français	Lecture			
	Écriture			
Mathématique				
Travail à la maison	Devoirs et leçons			
Travail en classe	Attention, concentration			
	Attitude positive et participation active			
	Qualité des travaux (calligraphie et propreté)			
	Méthodologie et organisation			
Comportement	Respect des consignes en classe			
	Respect du code de vie			

Commentaires du titulaire :

Direction

Titulaire

Commentaires des spécialistes :

Spécialiste

Commentaires de parents :

Signature d'un parent : _____ Date : _____

ANNEXE 8, 3^{ème} CYCLE



École Henri-Beaulieu
235, rue Blebyer
Saint-Laurent (Québec) H4N 1B1
Téléphone : 514-332-0742



Communication aux parents 3^e cycle

Aux parents de : _____ Groupe : _____

Date du relevé : _____

Voici un bref relevé des observations effectuées aux cours des dernières semaines.

		Satisfaisant	En progrès	À améliorer
Français	Lecture			
	Écriture			
Mathématique				
Devoirs et travaux	Qualité des travaux faits à la maison			
	Travaux remis à temps			
Travail en classe	Participation active Coopération			
	Gestion adéquate du temps et du matériel			
	Méthodologie et propreté dans les travaux			
Comportement	Respect des consignes en classe			
	Respect du code de vie			

Commentaires du titulaire :

Direction

Titulaire

Commentaires des spécialistes :

Spécialiste : _____

Commentaires de parents :

Signature d'un parent : _____ Date : _____

ANNEXE 9



Communication mensuelle préscolaire

Nom de l'élève : Groupe : _____

Date de la communication : _____

Moyen de communication : ☐ Appel téléphonique ☐ Rencontre virtuelle ☐ Rencontre en personne

Motif(s) de la communication :

☐ Difficultés physiques et motrices (Accroître son développement physique et moteur)

	<u>Développer sa motricité globale</u> : Expérimente différentes façons de bouger. Explore et exécute de nouveaux mouvements (modules, danses, parcours, etc.). Coordonne les parties de son corps
	<u>Exercer sa motricité fine</u> : Exécute avec précision les activités faisant appel à la motricité fine (découper, coller, colorier, tracer, enfiler, etc.) Manipule avec intention (modeler, plier, etc.) et dextérité les outils et le matériel (feuilles, pâte à modeler, pinceau...)
	<u>Ajustement de ses actions en fonction de l'environnement</u> : Se situe dans le temps : exécute les routines établies dans la classe (déplacements, habillage, transitions, etc.) Se situe dans l'espace : adapte son comportement et ses déplacements en fonction de l'endroit où il se trouve.
	<u>Reconnaissance d'éléments favorisant le bien-être (santé-sécurité)</u> : Capable d'être calme ou de se détendre lorsque la situation le demande. Se comporte de façon sécuritaire (conscient du danger, capable de s'arrêter avant d'agir, suit les consignes). Utilise le matériel de façon sécuritaire. Adopte de bonnes postures (assis, debout, en déplacement). Identifie de bonnes habitudes de vie et peut en nommer certaines.

□ Difficultés affectives (Construire sa conscience de soi)

	<u>Connaissance de soi :</u> Reconnaître ses besoins de façon appropriée et trouve des moyens pour y répondre. Reconnaître ses caractéristiques Exprimer ses émotions Réguler ses émotions Démontre sa capacité à s'organiser Fait preuve d'initiative dans certaines occasions.
	<u>Sentiment de confiance en soi :</u> Expérimente son autonomie lors des activités ou dans ses responsabilités. Réagit avec assurance. Démontre de la confiance en soi (nomme ses forces, ses habiletés, ses limites) Capable de faire des choix. S'adapte aux changements et aux imprévus. Entreprend une tâche avec assurance, accepte de prendre des risques (essais et des erreurs).

□ Difficultés sociales (Vivre des relations harmonieuses avec les autres)

	<u>Appartenance au groupe :</u> S'intègre au sein du groupe (recherche la compagnie des enfants) Démontre de l'ouverture aux autres Participe à la vie de groupe (prend sa place dans le groupe (exprime ses idées, participe aux décisions). Collabore avec les autres.
	<u>Habiletés sociales :</u> Respecte les règles de vie de la classe ou de l'école. Respecte les autres dans ses gestes et ses paroles. Capable d'attendre son tour Crée des liens avec les autres Régule son comportement Résout des différends

□ Difficultés langagières (Communiquer à l'oral et à l'écrit)

	<u>Langage oral :</u> Est attentif à la personne qui parle.
--	--

	Participe aux discussions et aux causeries (interagit ou pose des questions). Communique en formulant des phrases complètes (s'exprime clairement). Démontre de l'intérêt pour les activités d'éveil à la lecture. Démontre sa compréhension (répond adéquatement aux consignes pour réaliser une tâche. Répond adéquatement aux questions (logique, compréhension, respect du sujet). Élargit son vocabulaire (utilise un vocabulaire précis et approprié (réutilise les mots appris en classe, utilise des mots riches et variés). Capable d'organiser ses idées (dans ses explications, quand il raconte une histoire). Développe sa conscience phonologique
	<u>Langage écrit :</u> Interagit avec l'écrit Connaît des conventions propres à la lecture et à l'écriture Découvre des fonctions de l'écrit Connaît les lettres de l'alphabet enseignées. Explore différentes formes d'écriture spontanée.

□ Difficultés cognitives (Découvrir le monde qui l'entoure)

	<u>Pensée :</u> S'initie à de nouvelles connaissances liées aux domaines d'apprentissage (mathématique, arts, science et technologie) Exerce son raisonnement Utilise des stratégies pour apprendre (observe, manipule, explore, utilise le matériel). Se questionne (tente de trouver des explications, anticipe, vérifie ses prédictions). Exprime ce qu'il connaît et fait des liens avec son quotidien. Active son imagination et fait appel à sa créativité.
	<u>Stratégies :</u> S'engager dans l'action Raconte ses apprentissages (ce qu'il a appris, ce qu'il a retenu). Explique comment il a fait (démarche, étapes). Explique les stratégies utilisées (moyens utilisés).

Autres éléments abordés et Suggestions proposées :

Signature de l'enseignant(e)

Signature de la direction

ANNEXE 10



Communication mensuelle

Nom de l'élève : Groupe :

Date de la communication :

Moyen de communication :

☐ Appel téléphonique ☐ Rencontre virtuelle ☐ Rencontre en personne

Motif(s) de la communication :

☐ Difficultés académiques

☐ Français (à surveiller)

☐ Lecture

☐ Écriture

☐ Mathématique

☐ Autre (précisez) :

☐ Difficultés au niveau du comportement

☐ Travail en classe

☐ Travail à la maison

☐ Respect des consignes et/ou du code de vie

☐ Autre (précisez) : _____

Éléments abordés :

École HENRI-BEAULIEU /Normes et modalités 2023-2024

Version finale adoptée à l'unanimité le 12 septembre 2023 par l'ensemble du corps enseignant

Signature de l'enseignant(e)

Signature de la direction